

Consultation en vue du balayage de la voirie urbaine – année 2025

Consultation

Collectivité qui passe le marché

Mairie de ROBION
BP 2
84440 ROBION
Téléphone : 04.90.76.60.44 Télécopie : 04.90.76.54.04

Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire, Patrick SINTES

Objet de la consultation : Balayage mécanique de la voirie urbaine

Date de lancement de la consultation : 1 février 2025

Date limite de réception des offres : 15 avril 2025

Cahier des charges de la consultation Marché

1 – OBJET DU MARCHE

Ce marché est un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables – article R 2122-8 du code de la Commande Publique, il concerne le balayage mécanique de la voirie urbaine

2 - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

La Ville de ROBION consulte par courrier les entreprises susceptibles de répondre à l'offre.

Personne à contacter pour tous renseignements complémentaires :

Monsieur Maxime ROCCIA, directeur des services techniques 06.25.99.75.93.

3 – PRESENTATION DE L'OFFRE

Le dossier de réponse doit comprendre, comme éléments objectifs, les pièces suivantes, à défaut l'offre sera considérée comme incomplète.

- * L'acte d'engagement dûment rempli
- * La proposition dûment chiffrée à partir du descriptif quantitatif ci-joint. Celle-ci sera datée, paraphée et signée par une personne dûment habilitée à représenter l'entreprise
- * La description des véhicules utilisés

4 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5 - MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande de règlement.

6 – CAHIER DES CHARGES

➤ Définition de la prestation

Balayage mécanique de la voirie de ROBION à l'aide d'une ou plusieurs balayeuses. Compte tenu de la largeur de certaines rues les balayeuses devront avoir un gabarit adapté. La vidange des déchets ramassés se fera sur le site de l'ancienne déchetterie, soit à environ 2000 ml de la mairie.

➤ Durée et fréquence de la prestation

1 prestation de 8 heures toutes les 3 semaines environ de février 2025 à décembre 2025 soit 12 prestations (semaines 9, 12, 15, 18, 21, 24, 27, 30, 33, 35, 37, 40, 43, 46, 49 et 52) plus 5 prestations supplémentaires soit un total de 17 prestations.

Le calendrier est donné à titre indicatif et pourra être modifié.

➤ Lieu de la prestation

Dans les rues, places et parking du village (agglomération) ainsi que dans les cours du groupe scolaire.

Pour information, la traversée du village (route de CAVAILLON à COUSTELLET) représente 1.500 ml, l'avenue de la Gare représente 700 ml et l'avenue Oscar Roulet représente 500 ml.

Un plan du village est disponible sur demande.

➤ Prestations supplémentaires

L'entreprise soumissionnaire doit s'engager à intervenir dans un délai maximum de 48 heures sur demande de la commune en cas d'urgence (manifestation, pluies importantes, travaux, ... etc ...).

➤ Divers

Les véhicules employés seront décrits dans l'offre.

BALAYAGE DE LA VOIRIE URBAINE ANNEE 2025

ACTE D'ENGAGEMENT

MAITRE D'OUVRAGE
COMMUNE DE ROBION

Place Clément Gros

84440 ROBION

Tél. : 04.90.76.60.44

Fax : 04.90.76.54.04.

Courriel : servicetechnique@mairie-robion.fr

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Je, soussigné

.....

Demeurant à

.....

Agissant en qualité de

.....

Pour le compte de

.....

Dont le siège est

.....

RC de Sous le n°

Code APE

Après avoir pris connaissance du cahier des charges et du règlement de consultation

M'engage sans réserve, envers le :

Maître de l'Ouvrage

Commune de ROBION, représentée par son Maire en exercice

Conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les travaux suivant :

PRESTATION DE BALAYAGE DE LA VOIRIE URBAINE – ANNEE 2025

ARTICLE 2 - PRIX

Les prix sont fermes, non révisables pour l'ensemble de la prestation.

L'évaluation de l'ensemble de la prestation, telle qu'elle résulte du devis (ce document n'étant pas contractuel) est :

Montant H.T. (en chiffres)

(En lettres)

T.V.A 20 % (en chiffres)

Montant T.T.C(en chiffres)

(En lettres)

ARTICLE 3 - DELAIS

La totalité de la prestation sera exécutée dans un délai de **12 mois** à compter de la notification du marché

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Le maître de l’Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement au compte ouvert :

* au nom de

* auprès de

Code banque Agence Numéro de compte Clé RIB

L’entrepreneur soussigné affirme, sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à ses torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l’interdiction découlant de l’article 38 de l’ordonnance du 6 Juin 2005 et de l’article 29 de la loi 2005 - 102 du 11 Février 2005. (Article 45 de l’ordonnance du 23 juillet 2015)

Fait en un seul original, à, le

“ Lu et approuvé”

Cachet et Signature de l’entrepreneur

ARTICLE 5 - APPROBATION DU MARCHÉ

Est accepté la présente offre pour valoir acte d’engagement

Fait à ROBION, le

Le pouvoir adjudicateur,

Le Maire,

Patrick SINTES.

ARTICLE 6 – NOTIFICATION DU MARCHÉ

Notification du présent marché faite le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20250415-AU_2025_012-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2025